

ALLOTISSEMENT DU RÉSEAU TCL : SYTRAL MOBILITÉS DÉVOILE LES LAURÉATS PRESENTIS DES FUTURS CONTRATS

Depuis 1993, SYTRAL Mobilités délègue l'exploitation du réseau TCL à un seul et même opérateur privé (KEOLIS) à travers une délégation de service public (DSP). Le dernier contrat, débuté en janvier 2017 n'avait pas vu d'opérateur concurrent à KEOLIS remettre une offre.

Le contrat de l'actuel délégataire du réseau TCL arrivant à échéance fin 2024, les élus de SYTRAL Mobilités ont décidé, par délibération du 8 février 2021, de lancer une réflexion et des études sur le périmètre et l'intérêt d'allotir le réseau TCL, répondant par ailleurs à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes formulée dans son rapport de juillet 2019 incitant à étudier les avantages et inconvénients d'un allotissement.

Le résultat de ces études et les rencontres organisées avec différentes villes françaises et européennes, ont notamment démontré que l'allotissement permettrait :

- de renforcer la qualité de service rendue aux usagers,
- de garantir un service unifié aux voyageurs,
- de positionner SYTRAL Mobilités dans un rôle de régulateur,
- d'optimiser la performance,
- de prendre en compte le développement du patrimoine humain du réseau et de préserver les compétences,
- de maintenir la capacité d'investissement de SYTRAL Mobilités,
- de garantir la transparence sur les conditions d'exécution du service et sur les coûts.

En mars 2022, les élus de SYTRAL Mobilités approuvaient ainsi le principe d'allotir le réseau TCL selon les lots et modes de gestion suivants :

- 1 lot bus, trolleybus et contrôle des titres, pour une durée de 6 ans (2025-2030),
- 1 lot métro, funiculaire, tramway dont Rhônexpress, gestion des infrastructures, informatique, sécurité et contrôle des titres, pour une durée de 10 ans (2025-2034).

Deux nouveaux opérateurs pour la gestion et l'exploitation du réseau TCL

« À la suite d'une analyse approfondie des propositions des candidats et à l'issue de six mois de négociations, je proposerai aux élus de SYTRAL Mobilités lors du Conseil d'administration du 28 mars prochain, de retenir le groupe KEOLIS pour le lot bus et trolleybus, et le roupe RATP Dev pour le lot modes lourds. Sur le lot bus, qui dispose des plus gros effectifs d'agents et du chiffre d'affaires annuel le plus important, c'est la qualité de l'offre technique qui a été déterminante. Sur le lot modes lourds, nous avons deux offres techniques équivalentes ; c'est le coût global du contrat qui a fait la différence », annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Cette nouvelle organisation allotie prévoit également l'internalisation des missions stratégiques au sein de SYTRAL Mobilités. La gestion des parcs relais et la *relation usagers* (communication, marketing, commercialisation et distribution des titres, information voyageurs, etc.) seront confiées à des Sociétés Publiques Locales (SPL) ; une gestion 100% publique (SYTRAL Mobilités, Métropole de Lyon et Ville de Lyon) qui va notamment permettre d'homogénéiser l'information aux voyageurs et la distribution des titres sur l'ensemble du périmètre de SYTRAL Mobilités.

Un socle social inédit

« Nous avons bâti un socle social unique en France en associant les organisations syndicales des opérateurs sortants. Avec ce socle social, nous garantissons aux salariés actuels la continuité de leurs rémunérations, droits et acquis sociaux. Ce socle social dépasse la question de l'allotissement et vise à protéger les salariés de toute remise en question de leurs droits sociaux » note Bruno Bernard.

Le choix des lauréats et les projets de contrat associés seront proposés à l'approbation des élus du Conseil d'Administration du 28 mars prochain.